

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 25 octobre 2022

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 12/10/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 9	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés: Didier SACCO par Carole VERGÉ
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Béatrice GAMBUS

Objet: DM n°4 du Budget Principal M14 - DE_2022_42

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2138 - 98	Autres constructions	3500.00	
21538 - 110	Autres réseaux	-3500.00	
		TOTAL :	0.00
		TOTAL :	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20____
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20____